

# Orientation et Insertion professionnelles



*L'orientation et l'insertion professionnelles sont deux questions essentielles qui se posent dans le parcours de vie des personnes handicapées mentales souhaitant accéder au monde du travail (en milieu ordinaire ou en milieu protégé). Cette préoccupation apparaît lors du passage à l'âge adulte ou plus tard en fonction du parcours de chacun.*

*Nous avons déjà traité partiellement de ce thème dans le dossier de notre revue de juin 2009 avec les articles suivants :*

- la reconnaissance de travailleur handicapé ; le rôle de la MDPH dans l'orientation professionnelle.
- l'obligation d'emploi des personnes handicapées
- l'insertion professionnelle des personnes handicapées travaillant en ESAT
- le besoin d'un dispositif d'évaluation et d'orientation dans le 94. La réponse apportée par ETAPE.
- le fil de l'insertion d'ARIANE.
- l'insertion professionnelle à l'ESAT de POLANGIS.

*auxquels il faut ajouter la fiche technique « rechercher une adresse d'ESAT ou d'Entreprise adaptée » publiée à la même date et les articles ; « le dispositif passerelle vers l'emploi pour l'insertion en milieu ordinaire » (décembre 2007) et « une réussite, l'UPI du Val de Bièvre » (décembre 2008) toujours d'actualité.*

**Les textes présentés dans ce nouveau dossier s'ajoutent donc aux informations précédentes pour finaliser une base documentaire relativement complète sur cette question.**

## La préparation à la vie professionnelle à l'IMPro des Joncs Marins (Le Perreux)

*Le projet de l'établissement, qui accueille des jeunes entre 14 et 20 ans, est de les préparer à intégrer un ESAT dans toute la mesure du possible.*

Ils suivent pour cela un cursus en trois étapes :

### 1 – la préparation à l'activité professionnelle de 14 ans à 18 ans environ

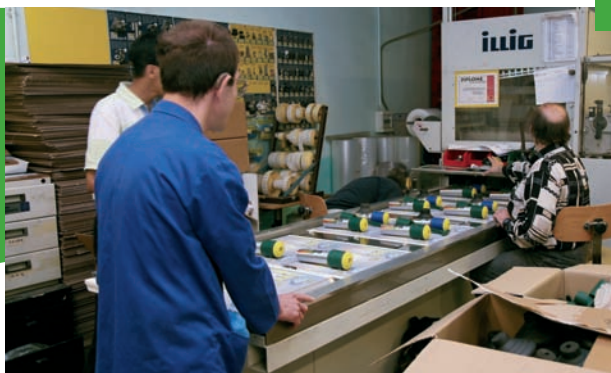
Pendant cette période, les jeunes travaillent parallèlement la progression des acquis scolaires et la découverte des pratiques nécessaires à la vie professionnelle (le savoir, le savoir-faire et aussi le savoir être) en passant dans les différents ateliers qui leur sont proposés :

- l'atelier « terre » avec notamment les techniques de la poterie,

- l'atelier « couture et cuisine »,
  - l'atelier « jardin et bricolage »,
  - l'atelier « technique du papier »,
  - enfin l'atelier « dessin, peinture, encadrement »,
- au rythme d'un changement d'atelier toutes les six semaines environ, tout en respectant les goûts et les choix des intéressés.

### 2 – l'orientation des jeunes majeurs à partir de 18 ans environ

Tout en continuant de se former dans les ateliers de l'IMPro, le jeune reçoit une formation pour développer son autonomie (notamment dans les transports) et lui faire connaître ce que sera son futur statut (visite d'établissements, la rémunération, les droits et les obligations d'un contrat, gagner de l'argent...).



Ce temps d'orientation est marqué également par des temps forts au travers de 4 à 5 stages professionnels de deux semaines dans des ESAT et sur des métiers choisis. Le bilan de chaque stage est l'occasion de retravailler individuellement certains points au sein de l'IMPro.

C'est dans le cadre de cette période que doit être déposé à la MDPH le dossier pour la reconnaissance de travailleur handicapé et pour l'orientation en ESAT (le délai d'instruction pouvant être d'environ 6 mois).

### 3 - la dernière étape est enfin celle de l'entrée dans un ESAT avec un statut et une rémunération de travailleur

Elle s'effectue, sur la base du choix du jeune, et généralement avec le dépôt d'une lettre de motivation et d'un entretien d'embauche préalable.

Avant d'occuper définitivement un poste, le jeune adulte est en période d'essai pendant 6 mois et pendant cette période, l'IMPro continue de le suivre pour s'assurer de la réussite de l'intégration. ■

**Patricia Dure - Directrice  
et l'équipe de direction de l'IMPro**

## L'UPI du lycée Professionnel « la Source » Une deuxième année d'expérience dynamique

*Nous remercions vivement l'équipe de l'UPI : M Maxime LEVASSEUR (professeur) et Mme Martine CLERIN (Accompagnante à la Vie Scolaire) pour leur accueil, pour tous les renseignements qu'ils nous ont communiqués, ainsi que pour leur engagement manifeste dans l'exercice de leur métier.*

Cette Unité Pédagogique d'Intégration a été créée dans le courant de l'année scolaire 2008-2009 avec trois élèves au début et sept à ce jour, ce qui est proche du nombre optimum. L'établissement où elle se trouve forme des élèves aux métiers de la couture dans l'ameublement (CAP Sièges, CAP Décors et BAC professionnel).

Les objectifs principaux de l'équipe enseignante sont au nombre de trois :

- faire participer les élèves de l'UPI aux activités des classes ordinaires et aux ateliers professionnels en les accompagnant si nécessaire,
- leur faire acquérir les bases fondamentales (français, calcul, géométrie,...) supposées acquises pour les autres élèves,
- les aider à réaliser les devoirs et les travaux dans le cadre de leur participation à la classe.

Complémentairement, l'équipe les aide pour leur faciliter l'accessibilité à la vie sociale (travail sur la discussion en groupes par exemple) et gère les horaires pour que les prises en charges rééducatives extérieures à l'école puissent trouver leur place.

Même si l'objectif est de préparer ces jeunes à l'obtention d'un CAP sur deux ans, ce qui ne sera pas toujours réalisable, l'important est qu'ils acquièrent le maximum de compétences, si possible avec certifications, pour leur permettre d'accéder plus facilement à un emploi en milieu ordinaire ou en milieu protégé (entreprise adaptée, ESAT).

Ils ont aussi une expérience professionnelle au travers des stages en entreprises prévus dans la préparation des CAP. Parallèlement, ils préparent tous le premier diplôme de l'éducation Nationale, le CFG (Certificat de Formation Générale) qui se passe avec un contrôle continu et une soutenance de rapport de stage.

Pour préparer l'avenir, l'équipe pédagogique recherche les débouchés qui pourront s'offrir à eux à la fin de l'UPI. ■

## Le dispositif SHERPA pour l'insertion professionnelle en milieu protégé

*SHERPA dépend du centre Alexandre DUMAS, lui-même géré par l'association « VIVRE ». Le dispositif a été créé il y a quelques années à la demande de la MDPH du Val de Marne et le financement est assuré par la DDASS.*

Son objectif est d'accompagner dans leurs démarches d'insertion les personnes de plus de 18 ans fragilisées par le handicap psychique ou par le handicap mental, dans le cadre d'une orientation professionnelle, vers un milieu protégé, émise par la MDPH.

Certaines peuvent également arriver d'IMPro ou de Missions Locales, mais dans ce cas la première tâche est de constituer un dossier de demande d'orientation auprès de la MDPH.

Il s'agit souvent de jeunes adultes ayant suivi un parcours scolaire chaotique et se trouvant en difficulté, voire en détresse sociale et psychique.

Il s'agit de redonner confiance dans une dynamique individuelle et collective, de faciliter les stages de découverte et de mise en situation de travail dans des ESAT ou dans

des ateliers protégés avec, lorsque cela est possible, une ouverture à terme vers le milieu ordinaire (ESAT pratiquant la mise à disposition). Pour cela un travail en réseau est indispensable avec tous les partenaires potentiels.

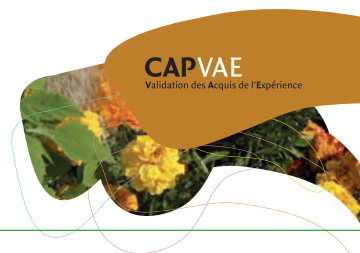
En préalable, un bilan est fait sur le parcours médical, scolaire et professionnel afin d'identifier les points forts et les motivations susceptibles de soutenir le projet d'insertion. Ensuite, des visites (en groupe) sont organisées, puis des stages de deux semaines en milieu professionnel.

**Chaque année, une centaine de bénéficiaires passent par SHERPA ; un tiers abandonne, un autre tiers nécessite d'être maintenu dans un dispositif de soins et le dernier tiers réussit son intégration en milieu protégé. ■**

**Maria Perez**

**Chargée d'insertion**

Contact : 01 55 33 12 52 - sherpa@vivre-asso.com



## Validation des acquis de l'Expérience en ESAT - opération Cap VAE

*Le dispositif de portée générale pour tous les salariés en entreprises ordinaires est ouvert aux travailleurs en ESAT. Un décret paru en 2009 en précise les règles pour ce secteur.*

Début 2009 les 5 ESAT de notre groupement Apogei se sont résolument engagés dans cette voie qui permet de valider les compétences acquises par les travailleurs dans le cadre de leur activité en ESAT.

Un partenariat a donc été mis en place avec l'ESAT du Centre de la Gabrielle – Mutualité Fonction Publique, coordinateur du projet Cap Vae, pour regrouper **170 candidats à la VAE (dont 25 personnes des ESAT Apogei)**, mettre en commun les outils nécessaires et réunir les subventions correspondantes, notamment de l'Union européenne, cofinanceur du présent projet par le biais du Fonds social européen.

**Les métiers concernés :** espaces verts, restauration, entretien des locaux, blanchisserie, maroquinerie.

Pour déposer **un dossier devant un jury de validation**, il faut avoir au moins trois ans d'expérience dans le métier et remettre un rapport démontrant les compétences acquises. La soutenance s'effectue devant un jury composé

notamment de professionnels du secteur et se décompose en modules indépendants (exemple pour les espaces verts : connaissance des végétaux, taille, tonte, traitements...).

A l'issue de cette soutenance, le jury peut valider tous les modules ou demander pour certains des approfondissements faisant l'objet de validations ultérieures par un deuxième jury. Dans tous les cas, chaque module validé prouve la compétence acquise et l'objectif n'est pas obligatoirement d'atteindre l'obtention d'un diplôme professionnel (niveau CAP) pour tous.

**L'accompagnement de chaque candidat est organisé :**

- d'une part au sein de l'ESAT avec l'aide d'un référent par établissement (le responsable insertion) et d'un coach pour chaque métier (un moniteur)
- d'autre part au niveau de la structure commune avec un suivi individualisé et des demi-journées de formation et des stages pour certains aspects du métier.
- Enfin, l'organisation logistique générale du projet et les prestations d'accompagnement sont organisées par le Centre de la Gabrielle, en coopération avec les partenaires du projet.

Le coût est pris en charge par le projet, à l'exception du temps des accompagnants au sein de l'ESAT et du temps consacré par le travailleur pour les stages et la formation.

Actuellement, sont engagés dans le processus pour les ESAT d'Apogei :

- 16 travailleurs en espaces verts,
- 6 travailleurs en restauration,
- 2 en blanchisserie,
- 1 en entretien des locaux

Au terme du processus chacun recevra un document attestant de son acquis, total ou partiel des compétences. ■

**Jean-Raphaël Loire,**  
**chef de projet CAP VAE**  
 Contact : Tél.: 01.60.27.68.53  
 jean-raphael.loire@mfp.fr



## La Validation des acquis de l'Expérience dite VAE aux ateliers de l'ETAI

Déjà en place en milieu ordinaire, elle est désormais ouverte aux personnes handicapées, mais peu d'établissements se sont impliqués dans cette initiative.

Groupant différents ESAT, 10 en région parisienne, ce programme au financement européen, s'ouvre à différents métiers tels que : espaces verts, blanchisserie, restauration, maroquinerie et entretien.

Notre service "Espaces verts", fort de ses 17 années d'activité, de ses 25 travailleurs et 6 moniteurs, présente 8 candidats, motivés et ayant trois années minima d'expérience. Mais la démarche doit éviter au postulant un échec traumatisant. Pour ce faire et sans tenter un diplôme complet comprenant 8 modules, il est préférable qu'il ne s'inscrive même que pour un seul, ayant ainsi la quasi-certitude d'un succès.

Autre point intéressant de cette formation, c'est qu'elle est dispensée à l'ensemble des travailleurs, postulants ou non, ce qui peut susciter des candidatures nouvelles et éviter toute discrimination.

Une telle démarche semble également gratifiante pour les moniteurs "Espaces verts"...dans l'attente que le "condi-

tionnement" se voit également concerné par la V.A.E.

Dans la pratique, un formateur dépendant du ministère de l'agriculture, après présentation des candidats, fait leur évaluation professionnelle et émet un avis, lequel peut d'ailleurs être modifié par le responsable d'établissement. Le candidat constitue alors un dossier dans lequel il décrit les phases de son travail, pour le ou les modules choisis, un tiers pouvant l'aider dans sa rédaction. Enfin, le postulant soutient son dossier devant un jury de trois personnes.

Le possesseur d'un **CAPA**, dûment diplômé, ne sera plus "travailleur en ESAT" mais un **Professionnel en Espaces verts**.

**Sa vraie compétence sera reconnue aux yeux de tous et surtout des siens. N'en doutons pas, il sera fier de son métier et de sa réussite professionnelle, sociale et humaine, tout comme l'était l'ouvrier taillant des pierres et à qui l'on demandait : "Que fais-tu ?" et qui répondait "Je construis une cathédrale". ■**

**Jean MATHONNE**  
**Président**